



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

licenciement

Question écrite n° 118837

Texte de la question

M. Pierre Gosnat interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation d'un employé de l'entreprise Bluelink, située à Ivry-sur-Seine, actuellement en procédure de licenciement. Or celui-ci a été rejeté à deux reprises par l'inspection du travail pour motifs insuffisamment graves. Malgré cela, le directeur général du travail a autorisé le licenciement de cet élu au comité d'entreprise le 11 juillet 2011. Cette décision disproportionnée au regard des faits évoqués est d'autant plus inacceptable que l'intéressé, salarié depuis six ans, a toujours été présenté comme un salarié modèle, utilisé pour former certains de ses collègues et mis en page d'accueil sur le site de l'entreprise. Ces déboires avec la hiérarchie remontent étrangement à son engagement syndical récent, ce qui interroge sérieusement sur la véracité des motivations de sa mise à l'écart. Cette décision suscite chez Bluelink et bien au-delà une vive émotion tant elle apparaît comme une remise en cause du droit syndical. Au-delà du soutien immédiat qu'il apporte à ce salarié, il lui demande qu'il réexamine son dossier avec attention pour que le justiciable puisse réintégrer son poste de travail dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Gosnat](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118837

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10253

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)